



Garanties

Haut-Rhin : 03 89 89 72 72 - Bas-Rhin : 03 90 58 85 50

La durée des garanties commerciales mentionnées ci-dessous court à compter de la date de facture Linéa.

Les pièces détachées indispensables à l'utilisation d'un produit sont disponibles pendant une durée identique à la garantie commerciale offerte pour ce produit.

Produit	Garanties ⁽¹⁾	
	Pièces	Main d'œuvre et déplacement
Volets roulants BUBENDORFF	7 ans	7 ans
Volets roulants NELTO ⁽²⁾	2 ans	2 ans
Volets battants (Aluminium)	10 ans ⁽³⁾	3 ans ⁽³⁾
Fenêtres (Aluminium ou PVC) Portes d'entrée et de service (Aluminium ou PVC)	10 ans ⁽⁴⁾	10 ans ⁽⁴⁾
Portes de garage	5 ans ⁽⁴⁾	3 ans ⁽⁴⁾
Autres produits	3 ans	3 ans
Réparations facturées par Linéa	6 mois ⁽⁵⁾	6 mois ⁽⁵⁾

(1) Les conditions et modalités de mise en oeuvre des présentes garanties Linéa sont définies à l'article 9 des conditions générales de prestations. Les garanties s'appliquent aux seuls produits vendus complets en fourniture et pose.

Les produits vendus par Linéa nécessitent un entretien selon les indications mentionnées dans la brochure «Entretien des produits».

Conformément à l'article 9.3 des conditions générales de prestations Linéa, le non-respect des instructions d'entretien est un cas d'exclusion de garantie.

Teinte : similaire au RAL correspondant. Écart de teinte admis à l'intérieur de la limite du nuancier RAL.

Contrôle de l'aspect : l'observateur devra se situer au moins à 1,50 m de l'ouvrage.

(2) Sur option et moyennant majoration selon devis : garantie 7 ans pièces, main d'oeuvre et déplacement.

(3) hors accessoires de manoeuvre, laquage limité à 5 ans.

(4) La garantie porte exclusivement sur les éléments suivants : anti-corrosion de la quincaillerie, sertissage des profilés (Alu), soudure des angles (PVC), certification CEKAL du vitrage, tenue du laquage et blancheur du PVC.

(5) La garantie des réparations porte sur les seuls éléments réparés ou remplacés lors de l'intervention de Linéa.